

Flora Mours

SARL SCOP ANTIGONE – Coopérative d'Activité et d'Emploi

5 rue de la Coopérative – 67000 Strasbourg –

Tel : 07 60 86 90 62 – mail : mourstcc@gmail.com

N° SIRET : 51858054300107 - APE : 7022Z– TVA intra-communautaire : FR605 185 805 43

Généralités

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations d'ANTIGONE SCOP SARL - FLORA MOURS et de son client et s'appliquent à toute prestation de services vendue. Toute prestation accomplie par ANTIGONE SCOP SARL - FLORA MOURS implique donc l'adhésion sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente. Si l'une des clauses des présentes conditions générales de vente se trouvait nulle ou annulée, les autres clauses n'en seraient pas pour autant annulées. Ainsi, le fait que ANTIGONE SCOP SARL - FLORA MOURS ne fasse pas application à un moment donné d'un quelconque article des présentes conditions ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement des dites conditions générales de vente.

1 – Prestations et confidentialité

Les séances peuvent être :

- Individuelles
- En groupe
- Sous forme de pack (achat de plusieurs séances)
- Sous forme d'atelier (Temps et nombre de participants défini par l'offre sur les sites de réservation correspondants)

Les séances individuelles durent 50 minutes, sont confidentielles et non enregistrées. Tout élément de la séance annoté l'est pour le bon déroulé de la séance et le suivi thérapeutique. En ce sens, les éléments sont conservés de manière protégée et sont soumis à la plus stricte confidentialité.

Tout partage d'information ou de données du client se fera avec son autorisation préalable.

Les autres formes de prestation sont décrites dans l'offre par les moyens de communication en vigueur et peuvent faire l'objet d'un devis en cas de demande sur mesure.

Les prestations peuvent avoir lieu :

- Au domicile du client
- Au cabinet dont l'adresse est affichée sur le site de réservation
- Dans tout autre lieu, intérieur ou extérieur, spécifié en amont de la séance et ce pour raisons thérapeutiques ou à la convenance des deux parties
- En visioconférence

2 - Responsabilité et limites de la pratique

ANTIGONE SCOP SARL - FLORA MOURS s'engage à offrir un accompagnement professionnel et adapté à sa clientèle. Pour cela elle utilisera la formation, la supervision ainsi que le suivi thérapeutique lorsque nécessaire et appliquera les règles de déontologie correspondantes.

Elle ne pourra, cependant, être tenue pour responsable en cas de comportement inadapté de ses clients ou de mauvaise interprétation des éléments proposés.

3 Modalité de réservation et d'annulation

La réservation d'une séance individuelle peut se faire :

- Par téléphone (appel ou message)
- Par internet (via les sites internet de réservation proposés par ANTIGONE SCOP SARL - FLORA MOURS)
- En présentiel (lors de la séance ou d'une rencontre)

Toute réservation en ligne sera validée par le paiement en ligne de la séance. Flora Mours se réserve le droit de refuser un rendez-vous et s'engage, le cas échéant, à rembourser le montant payé.

Les séances peuvent être annulées via le site de réservation par le client jusqu'à 24h avant la séance. Les annulations le jour même devront se faire par téléphone et être justifiées. En cas de non présentation du client sans annulation préalable, la séance est due et non remboursable.

4 – Tarifs et modalités de paiement

Les prix sont ceux affichés sur le site de réservation ou par un devis, le cas échéant.

Spécificité domicile : des frais kilométriques s'ajoutent au montant TTC de la séance pour tout déplacement en dehors de la ville de Colmar.

Un paiement en plusieurs fois peut être accordé. Dans ce cas, les modalités seront indiquées par voie écrite ou par le biais du site de réservation.

ANTIGONE SCOP SARL - FLORA MOURS s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer l'accompagnement au prix indiqué lors de la confirmation du rendez-vous.

Présentiel : paiement par chèque ou espèce à la fin de la séance.

Distanciel : par virement bancaire sur demande (communication du RIB à ce moment-là) ou paiement en ligne en amont de la séance.

5 - Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel à la date prévue lors de la prise de rendez-vous, le client doit verser à ANTIGONE SCOP SARL - FLORA MOURS une pénalité de retard égale à dix fois le taux de l'intérêt légal. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la prise de rendez-vous. Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

6 - Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause " Retard de paiement ", le client ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit d'ANTIGONE SCOP SARL - FLORA MOURS.

7 – Clause exonératoire

En aucune *circonstance* ANTIGONE SCOP SARL - FLORA MOURS ne sera tenue d'indemniser les dommages immatériels tels que notamment : les pertes d'exploitation, de profit, le préjudice commercial...

8 – Litiges

Afin de trouver une solution à l'amiable, dans le cas d'un litige dans l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales, merci de prendre contact par mail à l'adresse suivante : cooperative@antigone.coop

9 - Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français et à défaut d'accord amiable, de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Strasbourg.

En cas de litige entre le professionnel et le consommateur, ceux-ci s'efforceront de trouver une solution amiable.

A défaut d'accord amiable, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir l'Association des Médiateurs Européens (AME CONSO), dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel.

La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer :

- soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'AME CONSO : www.mediationconso-ame.com - soit par courrier adressé à l'AME CONSO, 197 Boulevard Saint-Germain - 75007 PARIS

10 - Propriété intellectuelle

Tout élément sur les outils de communications d'ANTIGONE SCOP SARL - FLORA MOURS est la propriété intellectuelle d'ANTIGONE SCOP SARL - FLORA MOURS sauf indication contraire et ne saura être utilisé par toute autre entité commerciale ou personne morale sans l'autorisation écrite et préalable d'ANTIGONE SCOP SARL - FLORA MOURS.